



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 8 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué le deux du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles CASTY, Maire.

Présents : Gilles CASTY - Sébastien GASPARINI - Claire CHAOUAT - Xavier SOLER - Fanny TISSEYRE - Sylvie NADAL BLIN - Muriel SAEZ - Malik MEKHATRIA - Elsa GIOVANNINI - François RICHARD - Jean-Yves JURCZYK

Procurations : Éric GALEYRAND à Xavier SOLER

Absents non représentés : Cathy GARCIA - Vincent DEGLAME - André BARSALOU

Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : François RICHARD

Nombre de membres en exercice : 15	Votes pour : 12
Nombre de membres présents : 11	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 12	Abstentions : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	Date de la convocation : le 2 octobre 2025

Délibération n°40/2025

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE n°1/2025

Rapport de M le Maire :

Il convient d'intégrer, au budget principal 2025, le résultat du budget du lotissement « La Gravette », dissous en 2024, d'un montant de 139,18 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

D É C I D E

D'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

+ 139,18 € au compte 60622 « Carburants »

Recettes de fonctionnement

+ 139,18 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

Fait et délibéré en séance le 8 octobre 2025.

Le Secrétaire de séance,
François RICHARD

Le Maire,
Gilles CASTY



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 011-211102678-20251008-D2025_40-DE

M. Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>